

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 février 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nadia BOULAINSEUR - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Yves BEAUVAL représenté par Sandrine D'ANGIO - Mireille BENEDETTI représentée par Patrick BORE - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Josette VENTRE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Nathalie FEDI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - André GLINKA-HECQUET représenté par Andrée GROS - Vincent GOMEZ représenté par Eugène CASELLI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Annie GRIGORIAN - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Jacques BESNAÏNOU - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Patrick MAGRO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Roland MOUREN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Didier ZANINI représenté par Isabelle SAVON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Georges MAURY - Richard MIRON - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 018-031/19/CT

■ Approbation du bilan de la concertation préalable concernant la requalification des espaces du centre-ville à Marseille 1er et 2ème arrondissements

Avis du Conseil de Territoire

DIFRA 19/17091/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis au rapport présenté ci-après :

Par délibération n°VOI 004-3373/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le programme de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

La réalisation des études de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/Michel DESVIGNE Paysagiste TANGRAM Architectes.

Sur la base des premières études techniques, une concertation préalable dont le lancement a été approuvé par la délibération n°PROX 024-300/18/CT du 26 Juin 2018 du Conseil de Territoire Marseille Provence a été organisée, du 18 décembre 2018 au 05 février 2019.

Les modalités de cette concertation ont fait l'objet d'un avis de presse dans les annonces légales des journaux « La Marseillaise » (en date du 10 décembre 2018) et « La Provence » (en date du 11 décembre 2018).

Trois expositions permanentes, d'une durée de 7 semaines et utilisant comme supports neuf panneaux de concertation se sont tenues :

Au siège institutionnel du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

En Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements de Marseille ;

En Mairie des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements de Marseille.

Les neuf panneaux exposés présentaient l'opération :

- 1 - Le périmètre AVAP de Marseille ; la gamme de matériaux ; la palette végétale ;
- 2 - La mobilité à l'échelle du centre-ville ;
- 3 - Palette de matériaux ; ambiances paysagères, ambiance et mobilier d'éclairage ;
- 4 - Le secteur Opéra et rue Beauvau ;
- 5 - Le secteur du Cours Jean-Ballard et place du Général de Gaulle ;
- 6 - Le secteur Canebière-partie-basse ;
- 7- Le secteur Bourse : rue des Fabres, rue Bir Hakeim, place Gabriel Péri et rue Henri Barbusse ;
- 8 - Le secteur rue Caisserie ;
- 9 - Le secteur Mazagran.

Outre les neuf panneaux exposés, une plaquette éditée en 3 000 exemplaires présentant l'opération était disponible sur les lieux d'exposition, ainsi qu'un registre mis à la disposition du public afin de recueillir les avis.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable a été organisée afin de présenter le projet à la population le mardi 18 décembre 2018 à 18h00 au siège institutionnel du Conseil de Territoire Marseille Provence, au Palais du Pharo.

Les observations formulées sur les registres sont très variées et peuvent être regroupées suivant les thèmes suivants :

- L'intérêt du projet ;
- Circulation stationnement ;
- Transports en commun ;
- Modes doux ;
- Parti paysager du projet ;
- Aménagement de l'espace public ;
- Les différents usages ;
- Coûts et phasage des travaux.
- Observations diverses.

De nombreuses remarques ont été portées sur les registres, dont plusieurs contributions écrites d'associations de riverains, de commerçants et des chambres consulaires. Il est à noter que plusieurs avis expriment formellement une satisfaction par rapport au projet. Les remarques exprimées au cours de cette consultation du public ont été étudiées et analysées et constituent le bilan de la concertation préalable qui est joint au présent rapport.

Les principales conclusions que l'on peut tirer de cette concertation sont les suivantes :

- Le projet de requalification des espaces publics du centre-ville recueille globalement des avis très favorables, qui expriment le souhait de disposer d'un centre-ville apaisé, grâce à la piétonnisation de plusieurs secteurs,
- Satisfecit pour les plantations envisagées dans le cadre du projet,
- Vigilance et attention particulière sur la gestion et l'entretien des espaces,
- Préoccupation vis-à-vis de la suppression des places de stationnement en surface et des mesures de compensation possibles (au niveau tarifaire et nombre de places résidents),
- Modalités de fonctionnement des aires piétonnes (contrôle d'accès, livraisons, dépose minute).

Elles ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet, ni ses caractéristiques.

Le maître d'ouvrage va donc engager sur ces bases, l'opération de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

- La délibération n°VOI 004-3373/17/CM du 14 décembre 2017 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°PROX 024-300/18/CT du 26 Juin 2018 du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient d'approuver le bilan de la concertation préalable pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille ;
- Qu'il s'avère nécessaire de poursuivre l'opération de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille intégrant notamment le secteur Mazagran ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de rapport concernant le bilan de la concertation préalable pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC